



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kevin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Monsieur Philippe RASQUIN, Président.

10.3. OBJET : Interpellation de Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal : "L'église de LANDENNE : quelles sont les options pour sauver un monument du XVIIIème siècle associé à l'Histoire de notre commune"

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal, établie comme suit :

"L'église de LANDENNE ne constitue pas un sujet inédit au sein de notre Conseil communal.

Ce monument historique jadis immortalisé par le célèbre dessinateur Remacle LELOUP dans les Délices du pays de LIEGE (1738-1744) n'a pas seulement fait couler de l'encre sur les lithographies. Nous l'avons à plusieurs reprises évoqué en termes de chiffres et de lettres. Les chiffres sont ceux du budget de restauration, évidemment élevés. Il est inutile de les exhumer. Ils ne valent plus rien, même si les estimations qui datent de quelques années étaient associées à une promesse ferme de subsides du département du patrimoine, aujourd'hui l'AWAP. Le Collège communal a pris l'option de ne pas adopter une stratégie de rénovation et de réaffectation du site, au moment où il l'aurait fallu. Ce n'est pas seulement une critique, c'est un fait.

Nous l'avons compris, je vais vous dispenser de le rappeler, que vous considérez que la Fabrique et l'Évêché ont des moyens plantureux, qu'il est possible de vendre des biens de la Fabrique, que la commune n'a pas à assumer un tel projet, qu'il est irresponsable de consacrer des moyens à un puits sans fond, que d'autres politiques publiques seraient mises à mal par un tel investissement. Tout cela, vous l'avez déjà maintes fois répété.

Partons quand même d'un constat : c'est un monument du XVIIIème siècle, c'est le dernier témoin (avec la ferme en contrebas) des racines prérévolutionnaires de notre village, c'est le centre du village, c'est un élément de la collection patrimoniale de notre commune et la seule perspective qui lui est dévolue, c'est la destruction, probablement à court terme.

Je peux concevoir que l'obligation de la commune n'est pas d'être le « cochon-payeur » de cette restauration. Par contre la Commune a le devoir d'être source de solutions et propositions. Je n'ose imaginer que la question de l'église de LANDENNE n'a pas été abordée relativement récemment par le Collège communal, non seulement en termes de salubrité mais aussi en termes de valorisation et de préservation. J'ose croire que, peu importe nos convictions philosophiques, nous considérons que sa disparition serait une perte pour notre paysage et l'identité du village de LANDENNE.

J'aimerais donc que vous nous fassiez un état des lieux des propositions, options, solutions que vous envisagez à court terme, avec d'éventuels partenaires – quels qu'ils soient - pour permettre à ce monument d'éviter un anéantissement qui devient malheureusement envisageable compte tenu de son état de salubrité. D'un point de vue patrimonial et culturel, ce serait une perte énorme pour notre commune.

Je vous remercie."

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre s'exprime textuellement comme suit :

"Je serai relativement bref.

Au niveau andennais, ce dossier concerne 17 Fabriques d'église et certaines d'entre elles ont des bâtiments remarquables. Tel est le cas par exemple de la Collégiale d'ANDENNE mais il y a également d'autres monuments classés de très belle qualité à SEILLES, SCLAYN, ANDENNELLE et BONNEVILLE.

A l'époque, il a été convenu, lors de réunions avec Monsieur Louis ANCIAUX, Conducteur adjoint des travaux qui pilotait l'ensemble des travaux dans les différents bâtiments du culte, que la priorité de cette législature était la Collégiale d'ANDENNE pour laquelle des moyens colossaux ont été consacrés. D'ici quelques semaines, j'espère qu'elle sera réouverte à la population et au culte.

Ceci étant, vous arrivez maintenant en fin de législature. Sachant que le budget 2024 a été voté et que vous n'avez pas fait de remarques par rapport à ce qui est prévu pour les cultes, nous allons devoir rassembler l'ensemble des Fabriques et définir avec elles, de manière concertée, les priorités d'investissement pour 2025.

Pourquoi cela n'a pas abouti dans le passé ? Je répondrai que la mesure envisagée consistant à désacraliser partiellement l'église pour avoir des subventions plus importantes ne pouvait pas fonctionner car le fait de transformer essentiellement l'église de LANDENNE en un bâtiment culturel impliquait des besoins de financement considérables qui n'ont rien à voir avec la subsidiarité de la restauration du bâtiment. Ces moyens considérables (que nous n'avions pas) concernaient le fonctionnement de la culture dans son budget ordinaire. C'est loin d'être gagné... Même si on avait pu dégager des crédits culturels, encore fallait-il pouvoir le faire car la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de peu de moyens... Il suffit de voir au niveau des écoles qui sont pour certaines d'entre elles en mauvais état et qu'elle peine à financer. Bref, croire à un subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est un peu croire aussi au Père Noël.

Il s'agit là d'un effondrement dès lors que la piste culturelle à côté de la piste cultuelle ne pouvait pas fonctionner. Je pense qu'il faudrait avoir le courage, avec le Ministre en charge des Bâtiments classés, de déclasser ce bâtiment classé car la restauration d'un bâtiment du culte peut coûter trois fois plus cher.

A partir du moment où l'on exige de reconstituer à l'identique, si une restauration coûte un million d'euros, l'on passe vite à 4 ou 5 millions d'euros. Il faut être réaliste, trop de classements tuent parfois des bâtiments classés. Pour sauver ce bâtiment, j'en reviens au fait qu'il faut une approche raisonnable avec le prochain Ministre en charge du Patrimoine à l'appui d'un devis réactualisé.

Bien évidemment, il s'agit d'un beau bâtiment du patrimoine et je partage tout à fait votre sentiment qu'il faut le préserver, encore faut-il avoir les moyens de financer la préservation. Par ailleurs, nous devons aussi débattre avec la Fabrique d'église de la meilleure possibilité de financer l'opération.

En conclusion, l'on est ouvert à la sauvegarde de ce bâtiment et ce sera un des points à débattre lors de la prochaine législature."

Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal, réagit comme suit :

"Merci Monsieur le Bourgmestre pour cette réponse constructive.

Je sais qu'on arrive en fin de législature et qu'il est trop tard budgétairement pour engager quoi que ce soit en 2024 et peut-être même en 2025.

En tout cas, ce qui est important, si on devait en arriver à une procédure de déclassement, je pense qu'il faudrait le faire avec une certaine garantie afin de ne pas affaiblir l'avenir du bâtiment.

J'entends bien que la priorité soit donnée à la Collégiale d'ANDENNE qui est un monument exceptionnel et l'oeuvre d'un des architectes les plus prolifique en Wallonie au 18ème siècle (en l'occurrence Laurent-Benoît DEWEZ) mais l'église de LANDENNE a aussi un intérêt patrimonial énorme.

S'il fallait la déclasser, me semble-t-il, il faudrait au moins avoir, d'une part, la garantie qu'une éventuelle transformation à des fins culturelles ne dénaturera pas le bâtiment et, d'autre part, que tout pourra être fait d'une manière totalement concertée avec la Fabrique mais également avec l'Evêché.

Je pense que ce sera un dossier inévitablement sensible puisqu'il est quand même associé à des considérations philosophiques quelle que soit notre sensibilité ; nous devons en être totalement respectueux et personne ne peut être fermé à aucune solution.

L'objectif final doit être de préserver le monument, faire en sorte qu'il ne puisse pas disparaître et se concerter avec l'ensemble des parties prenantes de manière à ce qu'il y ait une solution acceptée afin que personne, ni aucune structure, que ça soit l'Evêché, la Fabrique, les partisans d'une utilisation culturelle du bâtiment puisse être frustré.

Pour terminer, nous serons attentifs afin que ce monument conserve son âme et que le clocher de l'église de LANDENNE reste visible pour tous ceux qui accordent une importance au fait que - je le dis sans aucune considération philosophique - l'église reste toujours au milieu du village."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS



